

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL  
SESSION AUTOMNE 2016

POL4111-50  
SYSTÈMES POLITIQUES D'AMÉRIQUE LATINE  
Vendredi 9h30 à 12h30

Professeur Julián Durazo Herrmann  
Disponibilité sur rendez-vous :  
durazo.julian@uqam.ca

Descriptif du cours

Cours d'introduction axé sur l'assimilation des principales caractéristiques socioéconomiques et sociopolitiques de l'Amérique latine. Structures et institutions politiques du sous-continent. Identification des groupes, forces politiques et sociales à l'œuvre dans les sociétés latino-américaines; armée, partis politiques, syndicats, églises, mouvements sociaux. Organisation et institutionnalisation du pouvoir politique.

Objectifs du cours

L'Amérique latine est depuis longtemps un laboratoire politique. Les institutions politiques y prennent des dimensions particulières, grâce à la présence de conditions sociales et économiques uniques. L'étude des systèmes politiques latino-américains représente donc une façon de jeter un nouveau regard sur certains concepts-clés de la science politique, tels l'État, le pouvoir exécutif, les élections ou les partis politiques. À partir d'une perspective comparative, combinant réflexion théoriques et études de cas empiriques, ce cours nous permettra d'étudier en profondeur le fonctionnement politique d'une région vitale du monde.

Dynamique du cours

Les cours seront donnés par le professeur sous la forme d'exposés magistraux. Tous les étudiants sont invités à participer activement avec des commentaires et des questions.

Toutes les lectures sont obligatoires. Chaque session a une ou plusieurs lectures assignées, qui doivent être lues à l'avance. Le recueil de textes et le livre *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré* sont disponibles à la Coop UQAM. La plupart des textes sont aussi disponibles à la bibliothèque de sciences juridiques et politiques de l'UQAM.

L'évaluation

La proposition d'entente d'évaluation sera présentée et discutée en classe lors de la première séance du cours.

La grille de conversion utilisée sera celle du département de science politique.

## Programme du cours

1. Introduction
  - Qu'est-ce que c'est l'Amérique latine?
2. Démocratisation
  - Sophie Jouineau, « La transition des régimes autoritaires en Argentine, au Chili et en Uruguay : une perspective comparative », en Georgina Sánchez López (dir.), *Les chemins incertains de la démocratie en Amérique latine*, Paris, L'Harmattan, 1993, pp. 153-200.
3. Chili
  - José del Pozo, *Le Chili contemporain : quelle démocratie?*, Montréal, Nota bene, 2000, pp. 15-52.
  - Pierre Ostiguy, « La transformation du système de partis chilien et la stabilité politique dans la post-transition », *Politique et sociétés*, 24:2 (2005), 109-146.  
(disponible sur erudit.org)
4. Populisme
  - Diana Quattrocchi-Woisson, « Les populismes latino-américains à l'épreuve des modèles d'interprétation européens », *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, numéro 56, 1997, pp. 161-183.  
(disponible sur jstor.org)
  - Víctor Armony, « Populisme et néopopulisme en Argentine : de Juan Perón à Carlos Menem », *Politique et sociétés*, 21:2 (2002), pp. 51-77.  
(disponible sur erudit.org)
5. Venezuela
  - Luis Gómez Calcaño, « Venezuela : perte de légitimité démocratique et coup d'État », *Problèmes d'Amérique latine*, no. 6, 1992, pp. 3-42.
  - Adeline Joffres, « Chávez forever ou la fin d'un cycle populiste vénézuélien », in Sébastien Vélut, *Amérique latine 2014-2015*, Paris, La documentation française, 2014, pp. 21-33  
(collection *Mondes émergents*).
6. Représentations *vs.* participation
  - Jacqueline Jiménez Polanco, « La représentation politique des femmes en Amérique latine », en Bérengère Marques-Pereira et Patricio Nolasco (coords.), *La représentation politique des femmes en Amérique latine*, Bruxelles – Paris, GELA-IS – L'Harmattan, 2001, pp. 27-81.
  - Françoise Montambeault, « Décloisonner la comparaison : dispositifs participatifs et démocratisation au Brésil et au Mexique », *Participations*, no. 11, 2015, pp. 85-113.  
(disponible sur cairn.info)
7. Brésil
  - Stéphane Monclaire, « Histoire d'un désenchantement ou le bilan politique du Brésil de Lula », in Daniel van Eeuwen (dir.), *Le nouveau Brésil de Lula*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2006, pp. 239-270.
  - Dominique Vidal, « Le Parti des Travailleurs au pouvoir : vers la fin d'un cycle? », *Problèmes d'Amérique latine*, no. 93, 2014, pp. 11-29.  
(disponible sur cairn.info)
8. Citoyenneté
  - Bérengère Marques-Pereira, *La politique en Amérique latine. Histoires, institutions et citoyennetés*, Paris, Armand Colin, 2011, pp. 205-255.
9. Bolivie (avec Nora Nagels, professeure invitée)
  - Denis Langlois, *Le défi bolivien*, Montréal, Athéna, 2008, pp. 61-90.

- Nora Nagels, « Programmes de transferts conditionnés au Pérou et en Bolivie : entre ciblage et universalisation de l'assistance sociale », *Revue internationale de politique comparée*, 21:1 (2014), pp. 111-132.  
(disponible sur cairn.info)

#### 10. Violence

- Aída Hernández Castillo, « Femmes autochtones détenues et criminalisation de la pauvreté au Mexique », *Recherches amérindiennes au Québec*, 43:2-3 (2013), pp. 21-30.  
(disponible sur erudit.org)
- Nelson Arteaga Botello, « La guerre contre l'insécurité au Mexique », en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 183-210.

#### 11. Mexique

- Pierre Beaucage, « Les autochtones et l' 'éternelle Révolution mexicaine' », Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 59-80.
- Martín Aguilar Sánchez, « Veracruz : caractéristiques de l'action collective un siècle après la Révolution mexicaine », en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 211-234.

#### 12. L'État de droit

- Guillermo O'Donnell, « Repenser la théorie démocratique : perspectives latino-américaines », *Revue internationale de politique comparée*, 8:2 (2001), pp. 199-224.  
(disponible sur www.cairn.info)
- Yves-André Fauré, « Du *jeitinbo* et d'autres phénomènes connexes dans le Brésil contemporain », in Daniel Bach et Mamoudou Gazibo (dirs.), *L'État néopatrimonial. Génèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 2011, pp. 251-273.  
(disponible sur virtuose.uqam.ca)

#### 13. Haïti

- Louis Naud Pierre, « La juridicisation de la vie sociopolitique et économique en Haïti. Enjeux et limites », *Droit et société*, no. 65, 2007, pp. 123-151.  
(disponible sur cairn.info)
- Sabine Manigat, « Système de partis et État faible en Haïti », in André Corten, *L'État faible : Haïti et République Dominicaine*, Montréal, Mémoire d'encrier, 2011, pp. 287-300.

#### 14. Réflexions à long terme

- Julián Durazo Herrmann, « Révolution, ruptures et continuité au Mexique », en Julián Durazo Herrmann (dir.), *Réflexions sur le centenaire de la Révolution mexicaine. Un siècle bigarré*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2013, pp. 285-304.
- Nancy Thede et Mélanie Dufour-Poirier, « Les assises du politique autrement », dans leur livre *Amérique latine. Laboratoire du politique autrement*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2014, pp. 247-258.

## ÉVALUATION DES ENSEIGNEMENTS

Aux termes de l'article 1.6 de la Politique No. 23, les évaluations doivent dorénavant se faire en ligne et en classe, sauf si les circonstances ne permettent pas une évaluation en ligne, auquel cas elles peuvent être faites sur papier.

Les enseignantes et enseignants seront invités à choisir la plage horaire de 30 minutes (dans le 12<sup>e</sup> ou 13<sup>e</sup> cours du trimestre) où ils réserveront du temps pour que les étudiantes et étudiants procèdent à l'évaluation. Pour tous les étudiants de ce groupe-cours, la période sera alors limitée à cette journée précise. Dans les autres cas, la période entière de deux semaines sera ouverte pour tous les étudiants du groupe-cours.

À noter que cela ne s'applique pas aux 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> cycles.

<http://www.evaluation.uqam.ca>

## POLITIQUE 16 SUR LE HARCÈLEMENT SEXUEL

Le harcèlement sexuel se définit comme étant un comportement à connotation sexuelle unilatéral et non désiré ayant pour effet de compromettre le droit à des conditions de travail et d'études justes et raisonnables ou le droit à la dignité.

La Politique 16 identifie les comportements suivants comme du harcèlement sexuel :

1. Manifestations persistantes ou abusives d'un intérêt sexuel non désirées.
2. Remarques, commentaires, allusions, plaisanteries ou insultes persistants à caractère sexuel portant atteinte à un environnement propice au travail ou à l'étude.
3. Avances verbales ou propositions insistantes à caractère sexuel non désirées.
4. Avances physiques, attouchements, frôlements, pincements, baisers non désirés.
5. Promesses de récompense ou menaces de représailles, implicites ou explicites, représailles liées à l'acceptation ou au refus d'une demande d'ordre sexuel.
6. Actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.
7. Manifestations de violence physique à caractère sexuel ou imposition d'une intimité sexuelle non voulue.
8. Toute autre manifestation à caractère sexuel offensante ou non désirée.

Pour plus d'information :

[http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique\\_no\\_16.pdf](http://www.instances.uqam.ca/ReglementsPolitiquesDocuments/Documents/Politique_no_16.pdf)

Pour rencontrer une personne ou faire un signalement :

Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement :  
514-987-3000, poste 0886

<http://www.harcelement.uqam.ca>

## LE CENTRE PAULO FREIRE

Le Centre Paulo Freire, qui est animé par des étudiantes et étudiants de deuxième et troisième cycles, sera ouvert 5 jours par semaine, au local A-3645. Le Centre offre un service d'appui académique aux étudiantes et étudiants inscrits dans les programmes de science politique. Pour connaître leurs heures d'ouverture, veuillez composer le 514 987-3000, poste 2544.

## PLAGIAT

### *Règlement no. 18 sur les infractions de nature académique*

Tout acte de plagiat, fraude, copiage, tricherie ou falsification de document commis par une étudiante, un étudiant, de même que toute participation à ces actes ou tentative de les commettre, à l'occasion d'un examen ou d'un travail faisant l'objet d'une évaluation ou dans toute autre circonstance, constituent une infraction au sens de ce règlement.

La liste non limitative des infractions est définie comme suit :

- la substitution de personnes ;
- l'utilisation totale ou partielle du texte d'autrui en le faisant passer pour sien ou sans indication de référence ;
- la transmission d'un travail pour fins d'évaluation alors qu'il constitue essentiellement un travail qui a déjà été transmis pour fins d'évaluation académique à l'Université ou dans une autre institution d'enseignement, sauf avec l'accord préalable de l'enseignante, l'enseignant ;
- l'obtention par vol, manœuvre ou corruption de questions ou de réponses d'examen ou de tout autre document ou matériel non autorisés, ou encore d'une évaluation non méritée ;
- la possession ou l'utilisation, avant ou pendant un examen, de tout document non autorisé ;
- l'utilisation pendant un examen de la copie d'examen d'une autre personne ;
- l'obtention de toute aide non autorisée, qu'elle soit collective ou individuelle ;
- la falsification d'un document, notamment d'un document transmis par l'Université ou d'un document de l'Université transmis ou non à une tierce personne, quelles que soient les circonstances ;
- la falsification de données de recherche dans un travail, notamment une thèse, un mémoire, un mémoire-crédation, un rapport de stage ou un rapport de recherche.

Les sanctions reliées à ces infractions sont précisées à l'article 3 du Règlement no. 18.

Pour plus d'information sur les infractions académiques et comment les prévenir : [www.integrite.uqam.ca](http://www.integrite.uqam.ca)

## ENTENTE D'ÉVALUATION

### 6.4 Modalités d'application de l'évaluation et de la notation

- a) Si un examen fait partie des modalités d'évaluation, il ne peut intervenir dans le résultat global pour plus de cinquante pour cent (50%). Les autres éléments d'évaluation ne sont pas assujettis à cette disposition ;
- b) si l'évaluation porte sur un unique travail de trimestre, la production de ce travail doit donner lieu à plus d'une évaluation et à l'attribution d'une notation d'étape ;
- c) au fur et à mesure que sont effectuées les évaluations et notations d'étape, l'étudiante, l'étudiant doit en être informé.

### 6.9.2 Objet de l'entente d'évaluation

Compte tenu de ces informations, une entente doit intervenir entre la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues responsable du groupe-cours et les étudiantes, étudiants inscrits à ce groupe-cours sur les aspects particuliers suivants :

- a) le nombre et les échéances des évaluations;
- b) la pondération respective des contenus ou objets d'évaluation dans l'évaluation globale.

Cette entente doit respecter les modalités et échéances déjà établies, lorsque s'effectue une évaluation commune à plusieurs groupes d'un même cours.

### 6.9.3 Procédure

Cette entente doit être consignée et doit intervenir dans les deux semaines qui suivent le début officiel des cours (ou dans un laps de temps proportionnel s'il s'agit d'un cours à horaire spécial). L'entente à laquelle souscrivent la professeure, le professeur, la chargée de cours, le chargé de cours, la, le maître de langues et la majorité des étudiantes, étudiants présents doit être signée par la professeure, le professeur, la chargée de cours, la, le maître de langues et par deux étudiantes, étudiants du groupe-cours qui agissent alors à titre de témoins.